



LA CASA

Ouvrir la porte à l'avenir

Code de vie



2023-2024

Mise à jour: Avril 2024

Bienvenue à la Casa Bernard-Hubert

L'équipe de La Casa est heureuse de vous rencontrer et d'être un partenaire dans vos démarches et votre processus de changement. Nous souhaitons, advenant une admission, vous accompagner afin de vous aider à réaliser vos objectifs au sein d'un milieu qui se veut stable et sécuritaire.

Dans le cadre de La Casa, nous travaillons en co-construction avec chacun des résidents. Ceci signifie qu'il y a un engagement nécessaire de la part du résident envers sa propre démarche mais également envers son intervenant.e et la ressource. La rencontre d'aujourd'hui traitera donc, en partie, de cette question et la lecture du Code de vie sera un outil supplémentaire pour vous aider dans vos réflexions à ce sujet. Cette rencontre vous permettra également de vous familiariser avec l'environnement de La Casa, son personnel et son climat respectueux. N'hésitez pas à poser vos questions, il nous fera plaisir de vous répondre.

Enfin, si vous êtes accepté à La Casa, c'est que nous nous engageons mutuellement dans un processus de changement afin que votre vie prenne un meilleur sens pour vous.

Bonne continuité

L'Équipe d'Hébergement La Casa Bernard-Hubert

Quelques informations importantes concernant le fonctionnement de la maison si vous êtes admis.

Nous vous présentons ici les informations les plus importantes concernant le fonctionnement de la maison. Tout n'est pas écrit ici, vous aurez l'occasion d'apprendre les autres détails au cours des premiers jours de votre présence parmi nous.

- 1.- **Les informations que vous nous donnez sont confidentielles. Celles que nous considérons comme importantes sont notées à votre dossier afin que l'équipe d'intervention puisse suivre l'évolution de votre démarche et mieux connaître vos besoins pour vous aider.** Sauf dans certains cas prescrits par la loi, toute divulgation d'information vous concernant ne peut se faire sans votre autorisation. Pour l'ensemble de vos droits liés à la confidentialité des informations que vous nous donnez, nous vous invitons à lire notre politique de gestion des renseignements personnels que nous rendrons disponible sur demande.
- 2.- Nous sommes soucieux.euses que chacun.e se sente respecté.e et en sécurité. La Casa est ouverte à accueillir les hommes issus de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que de toutes communautés culturelles. Si vos attitudes ou comportements vont à l'encontre de ces valeurs et que nous l'apprenons par d'autres résidents, vous serez confronté à les changer. Ceci, conformément au contrat de séjour que nous signons avec vous.
- 3.- Les frais d'hébergement sont de **11.00\$** par jour. Vous devez aussi faire un dépôt de **30.00\$** en début de séjour que nous vous remettrons quand

vous rendrez les effets prêtés (literie, cadenas, réveille-matin), que vous aurez nettoyé votre chambre (plancher, table de chevet, garde-robe) et dans la mesure où vous n'avez pas de dettes envers La Casa.

- 4.- Si nous avons des doutes sérieux concernant la possession d'armes, d'objets dangereux ou de consommation dans la maison, nous pouvons vous fouiller et effectuer une fouille dans votre chambre.
- 5.- À votre arrivée, vous devez nous remettre vos médicaments et il est de votre responsabilité de les prendre tels qu'ils sont prescrits. C'est un membre du personnel qui, obligatoirement, vous les remettra. Dans certains cas particuliers, il est possible qu'on vous demande à vous et à votre intervenant.e de parapher le document faisant foi de la prise de vos médicaments.
- 6.- Par mesure de sécurité, il n'est pas permis d'avoir en sa possession les objets suivants : armes, objets pointus, etc.
- 7.- Pendant votre séjour à La Casa, si un policier ou un huissier souhaite vous rencontrer, nous les mettrons en contact avec vous. Dans la mesure où vous en faites la demande, nous nous rendrons disponibles pour vous assister lors de la rencontre lorsque celle-ci s'effectue à La Casa.
- 8.- Pendant votre séjour, dans le cas où vous jugez que vous avez été lésé dans vos droits et que vous souhaitez soumettre une plainte, nous vous rendrons disponible le document nommé « politique de gestion des insatisfactions et des plaintes ».

Les motifs de renvoi immédiat :

- ✓ Consommation, possession, vente ou achat de drogue, de médicaments ou d'alcool dans la maison ou sur le terrain de la Casa
- ✓ La possession d'arme dans la maison ou sur le terrain de la Casa
- ✓ Les actes de violence physique ou verbale
- ✓ Le vol
- ✓ Les relations sexuelles dans la maison
- ✓ Fumer la cigarette dans la maison
- ✓ Entrer dans la maison sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel ou d'un bénévole

Les attitudes et comportements qui peuvent entraîner une fin de séjour :

- Le non-paiement des frais de séjour
- Le manque d'engagement ou de motivation dans vos démarches ou envers la ressource
- Tout comportement et attitude dérangeants, tels que des propos racistes, sexistes, homophobes, biphobes, transphobes, dégradants ou irrespectueux
- Toute menace proférée ou intimidation envers quiconque à La Casa (dans ce cas, l'expulsion peut aussi être immédiate)
- Entrer par la porte-fenêtre (patio), la porte de la cuisine en dehors des heures permises ou entrer par la porte des employé.e.s
- Le non-respect des entrées et des sorties tel que stipulé à la page suivante
- Tout manquement répétitif à un ou des règlements ci-haut mentionnés

Les habitudes de la maison

Les entrées et les sorties :

- L'heure d'entrée la semaine (**dimanche au jeudi**) est à **22h30**. Pour la fin de semaine (**vendredi et samedi**), elle est à **minuit**. Après ces heures, vous ne pouvez pas entrer dans la maison à moins que vous ayez pris une entente avec les intervenant.e.s de jour ou de soir. Si vous n'êtes pas entré avant ces heures, vous pourrez vous présenter seulement après 8h le lendemain matin la semaine et après 9h30 les jours de fin de semaine. À ces moments, vous rencontrerez l'intervenant.e de jour pour vous expliquer. Si vous êtes plus de 48 heures sans donner de vos nouvelles, votre place sera jugée disponible pour quelqu'un d'autre.
- Lorsque vous sortez, nous vous demandons de prévenir les intervenant.e.s, car il est important pour nous de savoir qui se trouve dans la maison et qui n'y est pas.
- Seul.e.s les membres du personnel et les bénévoles peuvent ouvrir la porte d'entrée.
- Vous avez la possibilité de découcher le vendredi et le samedi. Il suffit de nous aviser de votre découchage avant l'heure d'entrée prévue ce jour-là. Le retour des découchages ne peut s'effectuer avant 8h am la semaine et 9h30 am la fin de semaine.

Le téléphone :

- Vous pouvez recevoir des appels au 450-442-8513 (téléphone situé dans le corridor). Afin de libérer les lignes, nous vous demandons de rappeler les personnes qui vous téléphonent à partir de l'appareil qui se trouve dans la "casaphone". Les retours d'appel par cellulaire doivent se faire dans la chambre, sur le patio ou dans la « casaphone ».

Les tâches :

- Vous avez la responsabilité d'un certain nombre de tâches d'entretien ménager. Elles doivent s'effectuer entre 9h et 21h. Quand vous avez terminé une tâche, vous devez en aviser la personne responsable. Si vous accumulez trois tâches non faites sur une période de trois semaines, des conséquences seront appliquées par gradation.

La boucane et la vapeur :

- Il est interdit de fumer ou de vapoter (cigarette électronique) dans la maison. De plus, les chandelles et l'encens sont interdits, car ils peuvent être dangereux pour le feu et certains y sont allergiques.

Le look :

- Lorsque vous sortez de votre chambre, vous devez porter des vêtements convenables. Circuler dans la maison pieds nus, torse nu ou en sous-vêtements n'est pas permis. Les chandails et casquettes avec logos d'alcool, de cannabis, racistes ou sexistes ne sont pas permis, pas plus que des symboles de violence. Le port du pyjama et de la robe de chambre est interdit au rez-de-chaussée.

La chambre :

Afin d'éviter les odeurs désagréables

- **Nous vous demandons de garder votre chambre propre en tout temps. Une inspection est faite une fois par mois.**
- Pour votre propre protection et pour celle des autres résidents, vous avez accès à votre chambre exclusivement.
- Afin d'éviter les insectes, souris, etc., il est interdit de conserver ou de consommer de la nourriture entamée et des breuvages à l'étage.
- Par respect pour les autres occupants de votre chambre, nous vous demandons de ne rien afficher sur les murs.
- **Vous êtes responsable de laver votre literie et vos vêtements au moins une fois par semaine.**

Les repas en tout temps :

- Si vous prévoyez arriver en retard au dîner ou au souper, vous pouvez réserver une assiette pour le dîner, souper ou la boîte à lunch.
- Il est interdit de circuler dans la cuisine et les pièces attenantes sans autorisation.

Prenez soin de vos effets personnels et soyez discret :

- Seuls les lecteurs DVD, portables, cellulaires et tablettes munis d'écouteurs sont permis dans la maison. Dans votre chambre, vous devez vous entendre avec votre cochambreur. Vous avez le droit d'avoir un cellulaire en votre possession à condition qu'il soit sur mode vibration. Vous avez la possibilité de ranger vos objets de valeur (bijoux, argent, etc.) dans

le bureau de l'intervention. Cependant, La Casa n'est pas responsable des bris, pertes ou vols.

Le réveil :

- Vous êtes responsable de votre réveil et de vous assurer d'être présent pour le début de la planification quotidienne à 8h30 les jours de semaine. Advenant un retard ou une absence non motivée à cette rencontre, vous devrez quitter La Casa durant une période de trois heures, à moins d'avoir préalablement justifié votre absence avec votre intervenant.e.
- Nous vous offrons la possibilité de vous prêter un cadran.
- Ne « snoozez » pas, car cela dérange et ne vous aide pas à vous lever.

La consommation et le « gambling » (jeu de hasard) :

- Près de 90% des hommes que nous hébergeons ont connu ou connaissent des difficultés importantes en rapport à l'usage abusif de drogues ou d'alcool ainsi que de jeu pathologique. Dans le but de respecter les efforts de ceux qui souhaitent cesser de consommer, nous vous demandons de ne pas entrer à La Casa après avoir consommé. Si vous arrivez sous l'effet de la consommation avant le souper, nous vous demanderons de quitter les lieux jusqu'à 22h ou selon la discrétion de l'intervenant.e. Si c'est le cas après le souper, vous devrez quitter jusqu'au lendemain matin et soyez assuré que nous reviendrons avec vous sur le sujet. En ce qui concerne le « gambling », veuillez éviter de mettre en évidence les billets de loterie que vous pourriez acheter. Il est interdit de pratiquer des jeux de hasard dans la maison. En tout temps, évitez de parler de la consommation de façon positive.

Points importants à retenir :

- Le visionnement des vidéos XXX n'est pas autorisé.
- Tout bris d'équipement appartenant à Hébergement La Casa Bernard-Hubert sera facturé aux résidents.

À votre départ...

Lorsque vous quittez La Casa, afin de recevoir votre dépôt, votre chambre doit être nettoyée et propre et vous devez avoir réglé vos dus. Nous vous offrons la possibilité d'entreposer vos effets personnels et de conserver votre courrier pendant une durée maximale de 3 mois après votre départ. Passé ce délai, nous donnerons vos biens à un organisme de charité et votre courrier sera retourné

à l'expéditeur. Les médicaments seront entreposés pour une durée maximale de 30 jours.

HORAIRE DES ACTIVITÉS DE JOUR (semaine)

Entre 5h et 8h30	Réveil, télévision accessible
8h30	Le déjeuner est terminé, le lit est fait, la chambre est rangée, fin du visionnement de la télévision
8h30	Planification obligatoire sauf avec entente, vaisselle
9h à 22h	Tâches domestiques
10h à 10h30	Collation
9h à 12h	Démarches individuelles ou implication dans la maison
11h45 à 12h30	Dîner
12h30 à 13h	Vaisselle, musique avec son raisonnable permise
13h à 16h	Démarches individuelles ou implication dans la maison
13h à 22 h	Période d'accès à la salle de lavage
*13h à minuit	*Vendredi : Accès aux jeux de société, aux tables de billard et de ping pong
15h à 15h30	Collation
15h30 à 22h30	Période de télévision
16h30 à 22h30	Piano, radio, billard et ping pong
18h	Souper, collation et lunchs
18h30	Vaisselle
19h à 20h15	Mardi : P'tite Vie (présence obligatoire) ou entente avec l'intervenant.e de suivi
20h30 à 21h	Collation et lunch
22h30	Arrêt des activités (radio, billard, piano, musique) Fermeture de la télévision Retour des résidents

23h	Coucher
-----	---------

HORAIRE DES ACTIVITÉS DE JOUR (fin de semaine)

5h	Télévision accessible
9h à 22h30	Période d'accès à la salle de lavage Tâches domestiques (jusqu'à 21h)
11h30 à 12h30	Dîner
12h30	Vaisselle
15h à 15h30	Collation
18h à 18h30	Souper
18h30	Vaisselle

HORAIRE DES ACTIVITÉS DE SOIR (fin de semaine)

20h à 21h	Collation et lunch pour le lendemain.
Minuit : Vendredi et Samedi	Arrêt des activités (radio, billard, piano, musique) Fermeture de la télévision Retour des résidents
22h30 : Dimanche	
Minuit 30 : Vendredi et Samedi	Coucher
23h : Dimanche	

Au sujet des visites :

- -Visites de vos intervenants : (SIV, SIM, Virage, RHCS, etc) permise de jour, de 8h30 à 19h. Prévenir d'avance si possible
- Visites de vos enfants : permises de jour, de 8h30 à 19h. Prévenir d'avance et respecter les règles de la DPJ le cas échéant. S'il ne s'agit pas d'une visite prévue par la DPJ, celle-ci ne peut dépasser la durée de 2h.
- Visites de votre famille : Demander 24h d'avance et laisser l'intervention évaluer l'état de la maison et du groupe pour donner une réponse. De jour seulement – 8h30 à 19h00. Durée de 2h.
- Visites de vos proches, de vos amis : Fin de semaine seulement, demander 24h d'avance et laisser l'intervention évaluer l'état de la maison et du groupe pour donner une réponse. De jour seulement – 8h30 à 19h00 Durée de 2h.

Quelques points supplémentaires :

- Nous nous réservons un droit de regard en tout temps. Nous pouvons refuser la visite le jour même si nous constatons pour quelque raison que la Casa n'est pas en mesure d'accueillir des visiteurs.
- Aucun visiteur ne peut accéder à l'étage
- Impossibilité de recevoir plus d'un visiteur à la fois, sauf s'il s'agit de vos enfants.
- Vous ne pouvez pas inviter de femme à la Casa, sauf s'il s'agit de votre famille immédiate.

Il se peut que durant votre séjour nous ayons à consulter votre dossier judiciaire, nous vous demandons de signer la présente pour nous autoriser à le faire au besoin et confirmer que vous avez bien lu les règlements.

Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter. Je suis conscient que l'équipe d'intervenant.e.s peut me demander de quitter la ressource si je ne respecte pas les clauses du code de vie, si elle juge que ma sécurité ou celle de quelqu'un d'autre est compromise et si elle évalue que mon séjour n'est plus utile.

De plus, j'accepte les conditions spéciales de séjour suivantes (s'il y a lieu) :

J'ai été avisé que mes deux premières semaines de séjour me seront utiles pour effectuer mes démarches les plus urgentes et préciser mon plan d'intervention ainsi que les moyens que je compte prendre pour réaliser les objectifs établis avec mon intervenant.e pendant mon séjour à la Casa. À la fin de cette période de deux semaines, si tout s'est bien déroulé, un contrat de séjour sera signé entre La Casa et moi-même.

Signature du résident : _____

Date : _____